

QUELQUE REFLECTION SUR LA POLITIQUE DE RECRUTEMENT DES CHERCHEURS DE LA PART DU CNRS.

Ces derniers mois nous avons assisté à la mise en place de quelque nouveauté de la part de la direction du CNRS en ce qui concerne le recrutement des chercheurs.

Les faits :

- La direction propose d'éliminer le choix du laboratoire d'accueil de la part du candidat au concours ; les réactions seront telles que la proposition est retirée est justifiée comme une mauvaise compréhension (il serait seulement question d'un changement dans le formulaire du concours) ;
- La direction propose « une expérimentation » qui consiste à éliminer les postes à concours dans les CID et les remplacer avec des postes fléchés à des thématiques « interdisciplinaires » dans les sections « disciplinaires ».

Cette proposition est en flagrante contradiction avec les discours officiels sur le développement de l'interdisciplinarité au sein du CNRS, mais correspond à une exigence « légitime(?) » de la direction du CNRS et de ses Instituts : avoir un contingent de postes à utiliser dans les négociations avec les Universités (les pôles, les campus, les labex, etc.) dans le cadre de l'accompagnement du déploiement de l'autonomie.

En d'autres mots : si un organisme X décide (dans son autonomie) d'investir dans une thématique de recherche Y en faisant des recrutements du personnel enseignant chercheur (ce qui représente effectivement un vrai investissement lourd) et dans cette perspective appelle le CNRS comme partenaire, quelle est la marge de manœuvre du CNRS pour garantir des investissements similaires (c'est-à-dire des recrutements) ? Effectivement le concours, dans sa structure actuelle, ne permet pas de garantir qu'il aura des admissibles ni dans la thématique Y et encore moins dans des laboratoires associés à l'organisme X. Il s'agit effectivement d'un vrai problème de politique scientifique. La question qu'il faut se poser est : ces mesures sont la meilleure solution possible ?

Les concours du CNRS et la recherche.

La procédure du concours du CNRS (que nous n'allons pas détailler ici) est sûrement critiquable et perfectible. Ceci dit le concours a une conséquence sûre : celle de recruter de l'excellence dans chaque domaine disciplinaire et/ou interdisciplinaire, dans la mesure où avec la procédure d'aujourd'hui il est extrêmement difficile de recruter un non excellent (évidemment il y a des excellents qui ne sont pas recrutés).

La raison est simple : la compétition au concours est énorme et le nombre d'excellents candidats est chaque année largement supérieure du nombre des postes disponibles. Effectivement le concours a deux caractéristiques importantes :

- La très large base de participation (qui dépasse largement les frontières nationales) liée à l'attractivité des postes du CNRS (attractivité liée au caractère permanent des postes au CNRS et la liberté totale d'investigation scientifique) ;
- Le caractère national du concours qui met les laboratoires et les établissements d'accueil en compétition entre eux pour attirer des bons candidats.

Il n'y a pas de mystères : pour augmenter la qualité des candidats soit il faut faire la sélection sur une base la plus large possible (au moins au niveau Européen) soit il faut augmenter la

compétition entre les organismes d'accueil (en termes de salaire, de conditions de travail, de recherche etc.) ce qui est la voie suivie notamment dans les pays anglo-saxonnés.

Rappelons enfin que le recrutement d'un chercheur au CNRS représente un investissement à long terme (30-40 ans) ce qui justifie à la fois la sélectivité du concours et la liberté d'investigation et de mobilité du chercheur : à un tel horizon n'a pas du sens fléché des thématiques car nous ne savons pas d'ici à 10 ans leur devenir. Un investissement de telle durée est justifié seulement dans une perspective de recherche fondamentale.

La nouvelle politique du recrutement.

Il faut être claire : la nouvelle politique du recrutement ne favorise pas la sélection de l'excellence et au long terme est suicidaire pour le CNRS. La raison est simple : fléché les postes implique réduire la base de sélection et donc la qualité finale. Par ailleurs le choix des thématiques prioritaires n'est pas nécessairement la vocation d'un organisme de recherche fondamentale comme le CNRS.

Rappelons que le CNRS devrait s'intéresser prioritairement à la recherche de base non compétitive (avec un horizon qui dépasse les 15-20 ans), contrairement à la recherche précompétitive (du type financée par les programmes cadre de l'Union Européenne ; avec un horizon de 5-10 ans) ou la recherche compétitive (du type financée par les entreprises ; avec un horizon de 2-4 ans). Choisir massivement des axes prioritaires de recherche est suicidaire pour la recherche fondamentale.

Ceci dit comment faire pour permettre au CNRS de gérer les nouvelles formes de partenariat ? Une manière peut être celle d'accroître la quantité du financement destiné aux thèses et au post-doc « blancs » (une nécessité croissante aujourd'hui en France vue le niveau faible d'investissement en recherche fondamentale adressée aux jeunes).

Une telle politique scientifique aurait plusieurs conséquences positives :

- Accroître le vivier scientifique du concours et au même temps permettre de donner certaines orientations scientifiques ;
- Faire connaître les candidats au concours au laboratoire avant le concours lui-même (surtout à travers les post-doc) ;
- Mettre les laboratoires en compétition entre eux à travers deux indicateurs : attractivité dans le concours (nombre des candidats qui choisissent un laboratoire donné) et efficacité dans le concours (nombre des thésards du laboratoire qui ressuient dans le concours) ; ces indicateurs peuvent être utilisés pour calculer les investissements du CNRS.

En d'autres termes le CNRS a intérêt de mettre plus de compétition dans la distribution des ses ressources principales qui sont les chercheurs plutôt que de garantir des positions de privilège à des thématiques ou à des laboratoires à travers des fléchages et des priorités. Par ailleurs rien n'empêche le CNRS de maintenir son pouvoir de correction des conséquences de ce marché (évidemment imparfait). Au moment où d'organismes privés comme l'IBM investissent massivement dans la recherche fondamentale serait au moins bizarre qu'un organisme comme le CNRS renonce à sa vocation naturelle. Au moins de vouloir finir avec le CNRS.

Alexis Tsoukiàs
Paris, 29/10/2010